

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 décembre 2022

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 22
- Votants : 27

**Date de convocation :**  
2 décembre 2022

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume (arrivé à 18h08), CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, HUC Béatrice (présence de 18h à 18h53), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** BARDOUX Delphine (pouvoir à BAUMER Thierry), HUC Béatrice (pouvoir à CHASSET Michel de 18h53 à 19h49), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MORIN Isabelle (pouvoir à AUDIANE Séverine), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magali),

**Absents :** BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, GUIGNÉ Magaly, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, TETOT Pascale

Monsieur Christophe BESNÉ est désigné secrétaire de séance.

### DB n°2022-1203 : MODIFICATION DES STATUTS ET EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 8 novembre dernier, le Comité Syndical de Vidéo Protection (SICOM) a approuvé l'extension du périmètre aux communes de Bracieux, Chaumont-sur-Loire, Fontaines-en-Sologne, la Chapelle-Vendômoise, Millancay, Mont-près-Chambord, Saint Georges-sur-cher et Villebarou, avec comme date d'effet : le 1er mars 2023, ainsi que la modification de l'article 1er des statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection.

De ce fait, il est demandé à chaque commune membre du SICOM de délibérer, à son tour, sur ces deux points, dans un délai de deux mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- d'approuver l'extension du périmètre aux communes de Bracieux, Chaumont-sur-Loire, Fontaines-en-Sologne, la Chapelle-Vendômoise, Millancay, Mont-près-Chambord, Saint Georges-sur-cher et Villebarou, avec comme date d'effet : le 1er mars 2023
- d'approuver la modification de l'article 1er des statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 9 décembre 2022

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 décembre 2022

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 22
- Votants : 27

**Date de convocation :**  
2 décembre 2022

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume (arrivé à 18h08), CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, HUC Béatrice (présence de 18h à 18h53), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** BARDOUX Delphine (pouvoir à BAUMER Thierry), HUC Béatrice (pouvoir à CHASSET Michel de 18h53 à 19h49), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MORIN Isabelle (pouvoir à AUDIANE Séverine), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magali),

**Absents :** BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, GUIGNÉ Magaly, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, TETOT Pascale

Monsieur Christophe BESNÉ est désigné secrétaire de séance.

### DB n°2022-1204 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE DSP- ANNEE 2021 COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Monsieur Christophe Besné, Maire délégué de Feings, référent eau et assainissement rappelle aux membres du Conseil Municipal, que conformément aux articles L 2224.5, D 2224.1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être approuvé au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance et des indications sur le financement de l'investissement. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, le conseil municipal, après avoir délibéré par voix 24 POUR et 3 ABSTENTIONS (Magali LEONARD, Michel QUENIOUX, Hervé BARON) :

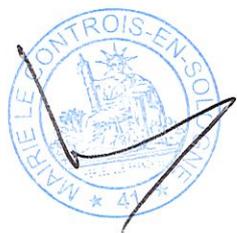
- Décide d'approuver le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 9 décembre 2022

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

12 DEC. 2022  
12 DEC. 2022



Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 décembre 2022

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 22
- Votants : 27

**Date de convocation :**  
2 décembre 2022

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume (arrivé à 18h08), CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, HUC Béatrice (présence de 18h à 18h53), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** BARDOUX Delphine (pouvoir à BAUMER Thierry), HUC Béatrice (pouvoir à CHASSET Michel de 18h53 à 19h49), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MORIN Isabelle (pouvoir à AUDIANE Séverine), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magali),

**Absents :** BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, GUIGNÉ Magaly, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, TETOT Pascale

Monsieur Christophe BESNÉ est désigné secrétaire de séance.

### DB n°2022-1205 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT DSP –ANNEE 2021 COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Monsieur Christophe Besné, Maire délégué de Feings, référent eau et assainissement rappelle aux membres du Conseil Municipal, que conformément aux articles L 2224.5, D 2224.1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement doit être approuvé au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance et des indications sur le financement de l'investissement. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, le conseil municipal, après avoir délibéré, par 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Magali LEONARD, Michel QUENIOUX, Hervé BARON) :

- Décide d'approuver le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 9 décembre 2022

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

12 DEC. 2022

12 DEC. 2022



Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 décembre 2022

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 22
- Votants : 27

**Date de convocation :**  
2 décembre 2022

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume (arrivé à 18h08), CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, HUC Béatrice (présence de 18h à 18h53), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** BARDOUX Delphine (pouvoir à BAUMER Thierry), HUC Béatrice (pouvoir à CHASSET Michel de 18h53 à 19h49), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MORIN Isabelle (pouvoir à AUDIANE Séverine), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magali),

**Absents :** BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, GUIGNÉ Magaly, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, TETOT Pascale

Monsieur Christophe BESNÉ est désigné secrétaire de séance.

### DB n°2022-1206 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SMAEP de MONTHOU sur BIEVRE – OUCHAMPS et VALAIRE

Monsieur Christophe Besné, Maire délégué de Feings, référent eau et assainissement donne lecture aux membres du Conseil Municipal du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Mixte d'Adduction d'eau Potable (SMAEP) de Monthou sur Bièvre, Ouchamps et Valaire.

Ce syndicat alimentant les communes déléguées de Monthou sur Bièvre, Ouchamps et Valaire en eau potable, la commune de Le Controis-en-Sologne doit se prononcer sur ce rapport annuel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SMAEP de Monthou sur Bièvre, Ouchamps et Valaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 9 décembre 2022

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

12 DEC. 2022

12 DEC. 2022



Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 décembre 2022

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 22
- Votants : 27

**Date de convocation :**  
2 décembre 2022

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume (arrivé à 18h08), CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, HUC Béatrice (présence de 18h à 18h53), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** BARDOUX Delphine (pouvoir à BAUMER Thierry), HUC Béatrice (pouvoir à CHASSET Michel de 18h53 à 19h49), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MORIN Isabelle (pouvoir à AUDIANE Séverine), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magali),

**Absents :** BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, GUIGNÉ Magaly, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, TETOT Pascale

Monsieur Christophe BESNÉ est désigné secrétaire de séance.

### DB n°2022-1207 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - SMAEP de SAMBIN – FEINGS et FOUGERES sur BIEVRE

Monsieur Christophe Besné, Maire délégué de Feings, référent eau et assainissement donne lecture aux membres du Conseil Municipal du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Mixte d'Adduction d'eau Potable (SMAEP) de Sambin, Feings et Fougères sur Bièvre.

Ce syndicat alimentant les communes déléguées de Sambin, Feings et Fougères sur Bièvre en eau potable, la commune de Le Controis-en-Sologne doit se prononcer sur ce rapport annuel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SMAEP de Sambin, Feings et Fougères sur Bièvre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 9 décembre 2022

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

12 DEC. 2022  
12 DEC. 2022



Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 décembre 2022

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 27

**Date de convocation :**  
2 décembre 2022

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume (arrivé à 18h08), CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, HUC Béatrice (présence de 18h à 18h53), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** BARDOUX Delphine (pouvoir à BAUMER Thierry), HUC Béatrice (pouvoir à CHASSET Michel de 18h53 à 19h49), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MORIN Isabelle (pouvoir à AUDIANE Séverine), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magali),

**Absents :** BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, GUIGNÉ Magaly, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, TETOT Pascale

Monsieur Christophe BESNÉ est désigné secrétaire de séance.

### DB n°2022-1208 : TARIFICATION DES SALLE DES FETES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Monsieur Elodie PEAN NORQUET, adjointe au Maire déléguée aux affaires générales propose au Conseil Municipal l'harmonisation de la tarification des salles des fêtes et polyvalentes selon le tableau annexé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs de location de la Salle des fêtes et polyvalentes selon le tableau en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 9 décembre 2022

12 DEC. 2022

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 décembre 2022

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 27

**Date de convocation :**  
2 décembre 2022

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume (arrivé à 18h08), CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, HUC Béatrice (présence de 18h à 18h53), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** BARDOUX Delphine (pouvoir à BAUMER Thierry), HUC Béatrice (pouvoir à CHASSET Michel de 18h53 à 19h49), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MORIN Isabelle (pouvoir à AUDIANE Séverine), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magali),

**Absents :** BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, GUIGNÉ Magaly, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, TETOT Pascale

Monsieur Christophe BESNÉ est désigné secrétaire de séance.

### DB n°2022-1209 : DEMANDE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER TRAVAUX DE LA BIBLIOTHEQUE - COMMUNE DELEGUEE DE THENAY

Monsieur Guillaume Collin, Conseiller municipal délégué aux finances et marchés publics explique aux membres du Conseil Municipal que la bibliothèque de la Commune Déléguée de THENAY nécessite des travaux.

L'estimation des travaux s'élèvent à 28 148,52€ HT

Monsieur Guillaume Collin propose de demander une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention au titre de la Dotation Rurale de Solidarité au titre de l'année 2023 pour les travaux de la bibliothèque de Thenay d'un montant estimé à 28 148,52 € HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 9 décembre 2022

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

12 DEC. 2022  
12 DEC. 2022



Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 décembre 2022

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 27

**Date de convocation :**  
2 décembre 2022

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume (arrivé à 18h08), CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, HUC Béatrice (présence de 18h à 18h53), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** BARDOUX Delphine (pouvoir à BAUMER Thierry), HUC Béatrice (pouvoir à CHASSET Michel de 18h53 à 19h49), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MORIN Isabelle (pouvoir à AUDIANE Séverine), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magali),

**Absents :** BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, GUIGNÉ Magaly, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, TETOT Pascale

Monsieur Christophe BESNÉ est désigné secrétaire de séance.

### DB n°2022-1210 : DEMANDE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER TRAVAUX DU CIMETIERE DE FEINGS - COMMUNE DELEGUEE DE FEINGS

Monsieur Guillaume Collin, Conseiller municipal délégué aux finances et marchés publics explique aux membres du Conseil Municipal que le cimetière de la Commune Déléguée de Feings nécessite des travaux d'aménagement.

L'estimation des travaux s'élèvent à 81 200,00€ HT

Monsieur Guillaume Collin propose de demander une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- De demander auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention au titre de la Dotation Rurale de Solidarité au titre de l'année 2023 pour les travaux d'aménagement du cimetière de Feings pour un montant estimé à 81 200,00€ HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 9 décembre 2022

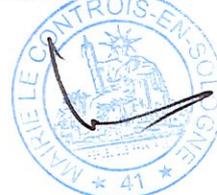
Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

12 DEC. 2022

12 DEC. 2022



Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 décembre 2022

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 27

**Date de convocation :**  
2 décembre 2022

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume (arrivé à 18h08), CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, HUC Béatrice (présence de 18h à 18h53), LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, POITEVIN Joël, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** BARDOUX Delphine (pouvoir à BAUMER Thierry), HUC Béatrice (pouvoir à CHASSET Michel de 18h53 à 19h49), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MORIN Isabelle (pouvoir à AUDIANE Séverine), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magali),

**Absents :** BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, GUIGNÉ Magaly, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, TETOT Pascale

Monsieur Christophe BESNÉ est désigné secrétaire de séance.

### DB n°2022-1211 : DEMANDE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES - COMMUNE DELEGUEE DE OUCHAMPS

Monsieur Guillaume Collin, Conseiller municipal délégué aux finances et marchés publics explique aux membres du Conseil Municipal que la salle des fêtes de la Commune Déléguée de OUCHAMPS nécessite des travaux.

L'estimation des travaux s'élèvent à 67 017,37€ HT

Monsieur Guillaume Collin propose de demander une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- De demander auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention au titre de la Dotation Rurale de Solidarité au titre de l'année 2023 pour les travaux de la salle des fêtes de Ouchamps d'un montant estimé à 67 017,37€ HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 9 décembre 2022

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

12 DEC. 2022  
12 DEC. 2022



Le Maire,  
Antoine LELARGE

